

**AVIS DE RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE D'UN BÉNÉFICIAIRE DE  
L'OBLIGATION D'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

En application de l'article L352-4 du code général de la fonction publique, le Crous de Strasbourg propose le recrutement d'un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre du handicap par voie contractuelle donnant vocation à titularisation dans le corps des ATRF

**Catégorie :** C

**Corps / Grade :** Adjoint technique principal de recherche et formation 2<sup>ème</sup> classe

**BAP :** BAP G - patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention

**Emploi-type :** Commis(e) de cuisine et restauration

**Fonction :** Agent polyvalent de restauration

**Lieu d'affectation :** Strasbourg

**I. Conditions d'inscription**

- ✓ Ne pas être fonctionnaire
- ✓ Être bénéficiaire de l'obligation d'emploi (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou appartenance à l'une des catégories mentionnées à l'article L.5212-13 du code du travail)
- ✓ Remplir les conditions d'aptitude physique requises pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap
- ✓ Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État membre partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- ✓ Jouir de ses droits civiques
- ✓ Être en position régulière au regard du service national
- ✓ Ne pas avoir fait l'objet de condamnations inscrites au casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions
- ✓ Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 : CAP, BEP, Brevet des collèges (les pères et mères élevant ou ayant élevé 3 enfants, ainsi que les sportifs de haut niveau, sont dispensés de la condition de diplôme).

## II. Modalités d'inscription

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature comportant obligatoirement :

- 📄 un dossier d'inscription à télécharger sur le site internet du Crous de Strasbourg (<https://www.crous-strasbourg.fr/le-crous/les-crous-le-service-public-etudiant/le-crous-de-strasbourg/le-crous-recrute/>)
- 📄 une lettre de motivation
- 📄 un curriculum vitae détaillé
- 📄 une copie de la pièce d'identité française ou européenne en cours de validité
- 📄 une copie des diplômes requis ou un justificatif d'exemption de la condition de diplôme
- 📄 un justificatif attestant de la reconnaissance de travailleur handicapé ou bénéficiaire de l'obligation d'emploi mentionné à l'article L5212-13 du code du travail, valable au moins jusqu'au 31/08/2027

*Un certificat médical d'aptitude aux fonctions visées, établi par un médecin agréé, sera à fournir ultérieurement par les candidats sélectionnés après l'étude des dossiers.*

**Le dossier de candidature est à adresser par mail exclusivement à l'adresse suivante :**

**concours67@crous-strasbourg.fr**

**Tout dossier incomplet ou adressé hors délai ne sera pas pris en considération.**

L'offre d'emploi est consultable sur le site internet du Crous, rubrique « Le Crous recrute », ainsi que sur le site « Choisir le service public »

## III. Calendrier

Période d'inscription	Du 8 avril au 6 mai 2026
Dossier à renvoyer au plus tard le	6 mai 2026
Admissibilité : Etude de la recevabilité des dossiers	Mai – juin 2026
Admission : Entretiens devant la commission de recrutement	Juin – juillet 2026
Communication des résultats	Juillet 2026
Prise de poste	1 <sup>er</sup> septembre 2026

## IV. Modalités de sélection et de recrutement

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. Les candidats retenus seront convoqués à un entretien, qui débutera par un exposé du candidat sur son parcours et son expérience professionnelle et sera suivi par un échange avec les membres de la commission.

**Le recrutement du candidat retenu s'effectuera sur la base d'un contrat de droit public à durée déterminée d'un an du 01/09/2026 au 31/08/2027.**

Le candidat recruté sera rémunéré en référence à un indice selon le cadre de gestion applicable au Crous de Strasbourg, et bénéficiera d'actions de formation.

A l'issue de la période de contrat, un entretien d'appréciation de l'aptitude professionnelle sera organisé devant une commission.

- **Si l'agent a fait preuve des capacités professionnelles requises durant la période probatoire et a été déclaré apte à exercer les fonctions, il sera titularisé à compter du 01/09/2027 dans le corps des ATRF.**
- Dans le cas contraire, le contrat pourra être renouvelé pour une année supplémentaire ou prendre fin au terme de la date prévue.